

Assurance perte de gain maladie Séjour à l'étranger attestation médicale

Données de l'employé(e)

Nom : Prénom :
Date de naissance : Dossier n° :
Destination : Motif du voyage :

Séjour du au

Moyen(s) de transport utilisé(s): Conducteur
 Passager

Le soussigné confirme la véracité des informations ci-dessus et prend note qu'en cas de fausse déclaration, notamment au sujet des dates exactes du séjour à l'étranger, l'intégralité des prestations pourrait être refusée par l'assureur. Celui-ci se réserve le droit d'effectuer les démarches d'instruction nécessaires en fonction des circonstances.

Date: Signature de l'assuré(e):

Attestation médicale

1. Existe-t-il des contre-indications médicales à se rendre à l'étranger ? Non Oui
2. Votre patient est-il apte à conduire un véhicule pour le voyage prévu ? Non Oui
Limitations et remarques:

3. Votre patient est-il médicalement capable de profiter de ses vacances ? Non Oui
Il y a incapacité de vacances, lorsque le but des vacances, soit le repos, ne peut être atteint. Il faut que la maladie rende véritablement impossible pour le travailleur le fait de jouir correctement de ses vacances, celles-ci devant être consacrées, à la détente, au repos et à la reprise des forces (cf. manuel de la Société suisse des médecins conseils).

Remarques:

Date: Timbre et signature du médecin: